



Encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne annoncé au 1^{er} janvier 2021

Après Paris et Lille, c'est au tour de Lyon et Villeurbanne de tenter une régulation des loyers par l'instauration du mécanisme de plafonnement des loyers.

Ce mécanisme prévu par la loi du 6 juillet 1989 conduira à l'application d'un loyer maximum applicable lors de la fixation initial ou du renouvellement du bail, rappel étant fait que la loi ELAN a revu le dispositif qui n'est désormais qu'expérimental et prévu pour 5 ans.

Le Conseil de la Métropole a voté sa mise en place le 5 octobre 2020.

Un décret est toutefois attendu qui viendra expliciter et régler tout cela.

L'objectif est une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Si vous souhaitez n'être plus destinataire de notes d'actualité périodiques,
n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous le précisant seulement en réponse à la présente.

